



Office de la propriété
intellectuelle
du Canada

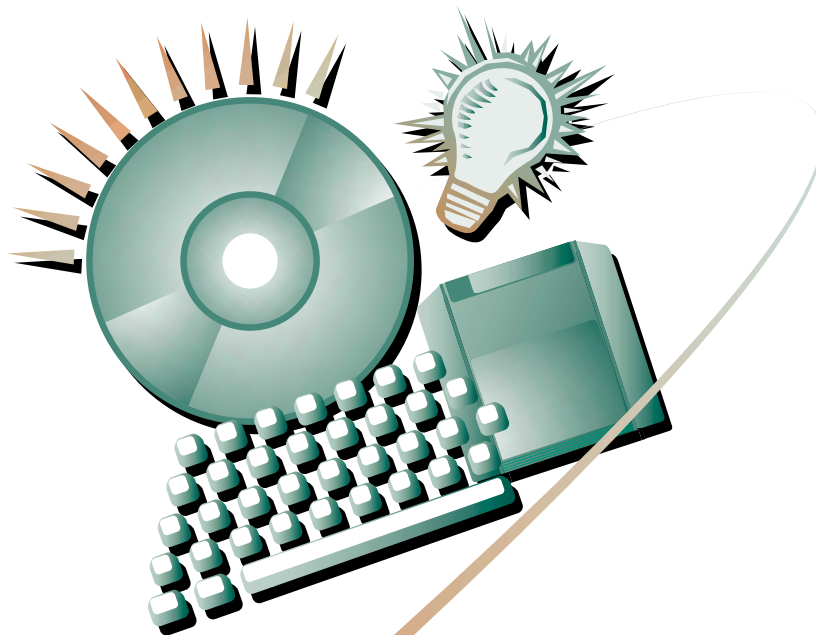
Un organisme
d'Industrie Canada

Canadian
Intellectual Property
Office

An Agency of
Industry Canada

**Rapport annuel
1997-1998**

. Cap sur l'avenir .



Canada

OPIC



CIPO

Office de la propriété intellectuelle du Canada

*Rapport annuel 1997-1998
Cap sur l'avenir*

Cette publication est disponible par voie électronique sur le site Web de l'OPIC à l'adresse suivante :
<http://opic.gc.ca>

Pour obtenir des exemplaires de ce rapport, veuillez communiquer avec l'Office à :

Office de la propriété intellectuelle du Canada
Centre des publications
Place du Portage I
50, rue Victoria
Hull (Québec)
K1A 0C9

Téléphone : (819) 953-5054
Télécopieur : (819) 953-8998
Courriel : opic.contact@ic.gc.ca

Nota — Aux fins du présent document, la forme masculine désigne, s'il y a lieu, aussi bien les femmes que les hommes.

© Ministre des Travaux publics
et Services gouvernementaux Canada 1998
N° de cat. RG 41-1998
ISBN 0-662-64072-1
N° d'Industrie Canada 00576 99-03

Also published in English under the title: *Annual Report 1997-98*

Table des matières

Message de la Présidente	1
I. La créativité : une richesse à protéger	2
Le mandat de l'OPIC	2
Les secteurs d'activité de l'OPIC	3
II. Aider le Canada à soutenir la concurrence	4
Contribuer à la création d'emplois et à la croissance	4
Un organisme de service spécial au sein d'Industrie Canada	5
III. L'ère des systèmes	6
Informatisation de l'OPIC : la venue à maturité	6
De l'implantation à l'exploitation	7
Grâce à l'informatisation, soutenir et encourager l'innovation et la confiance des consommateurs	8
Des liens mondiaux	8
Ce que réserve l'avenir ...	9
IV. Le service à la clientèle	10
La recette du succès	10
Des résultats mesurables	10
Un accès plus facile, un meilleur service	11
V. L'élément humain	12
VI. Promouvoir les intérêts du Canada à l'étranger	13
Données sur les produits et les services	15
Rapports financiers	17
États financiers	19





Notre engagement à l'égard du service au client

Par téléphone

Nous répondons à votre appel avec courtoisie et efficacité et, au besoin, nous indiquons la personne qui saura vous renseigner, dans la langue de votre choix.

Nous enregistrons clairement, dans les deux langues officielles, les messages d'accueil de nos boîtes vocales et nous fournissons un autre numéro pour un service immédiat.

Nous prenons connaissance, au moins une fois par jour, des messages qui nous sont laissés et nous rappelons avant la fin du jour ouvrable suivant.

En personne

Nous nous occupons de vous dans les trois minutes suivant votre arrivée, et ce, dans la langue officielle de votre choix, durant les heures normales de bureau.

Nous vous dirigeons ou accompagnons, au besoin, dans les cinq minutes suivantes, vers la personne qui saura répondre à votre demande de renseignement.

Nous faisons en sorte que vous puissiez rencontrer un spécialiste dans les vingt minutes suivant votre arrivée.

Correspondance générale

Nous correspondons avec vous dans la langue de votre choix.

Nous répondons à votre correspondance dans les quatre semaines suivant sa réception, ou nous expliquons le motif du retard.

Suggestions

Nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires sur nos services et à nous suggérer des façons de les améliorer.

Si vous avez des questions ou des plaintes à formuler et si vous ne pouvez régler le problème avec la personne avec laquelle vous avez traité, vous pouvez demander à parler à son superviseur ou à son directeur.

Si vous n'êtes pas satisfait de la façon dont le superviseur ou le directeur a traité votre demande, vous pouvez communiquer avec nous par téléphone ou par la poste. Nous nous engageons à vous donner une réponse dans les dix jours ouvrables suivants.

Si vous êtes satisfait du service, veuillez nous en informer !

Comment nous joindre

Office de la propriété intellectuelle du Canada
Place du Portage I
50, rue Victoria
Hull (Québec)
K1A 0C9



Renseignements généraux : (819) 997-1936
Télécopieur : (819) 953-7620
Courriel : opic.contact@ic.gc.ca
Site Web : <http://opic.gc.ca>



Office de la propriété
intellectuelle
du Canada

Un organisme
d'Industrie Canada

Canadian
Intellectual Property
Office

An Agency of
Industry Canada

Message de la Présidente

Lorsque les générations futures se pencheront sur l'histoire de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), 1997 sera certainement considéré comme une année extrêmement importante dans les annales de la protection dont bénéficie la propriété intellectuelle au Canada.

Le 5 juin 1997, les opérations de la Direction des brevets ont connu un grand changement lorsque l'OPIC est devenu le premier office de la propriété intellectuelle au monde à implanter avec succès un système de traitement électronique des demandes de brevets, et ce, en respectant les contraintes de temps et d'argent qui lui étaient fixées. Une équipe composée d'employés des Brevets et des Services informatiques a réalisé ce projet ambitieux, exigeant et complexe avec l'aide d'IBM Canada Ltée. Les artisans de ce système électronique de pointe ont obtenu, à juste titre, une médaille d'or lors de la remise des prix Distinction 97 dans le cadre de la Semaine de la technologie dans l'administration gouvernementale. TechSource, nom donné au système, offre une technologie habilitante de première classe qui aidera l'OPIC à respecter les ambitieux engagements qu'il a pris en matière de service à la clientèle.

Les réalisations attribuables à TechSource ont également fait du Canada un chef de file sur la scène internationale. En effet, comme les organisations dans le domaine de la propriété intellectuelle cherchent à créer des liens technologiques à l'échelle internationale afin d'acquérir une efficacité et une reconnaissance accrues relativement à la délivrance des droits de propriété intellectuelle, le Canada joue de plus en plus un rôle de premier plan au sein de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

Et le succès que connaît l'OPIC grâce à TechSource m'a aussi beaucoup aidée dans mon rôle de présidente de l'Assemblée générale de l'OMPI. En tant que première Canadienne — et première femme — à avoir été élue à ce poste, je me considère privilégiée de pouvoir défendre les intérêts des 171 États membres de l'OMPI, à un moment où l'organisation vit des changements fondamentaux sur la voie de la modernisation, sous la conduite d'un nouveau directeur général dynamique, M. Kamil Idris.

Lorsque mon mandat de présidente se terminera à la fin de septembre 1999, j'espère que les Canadiens pourront faire le point avec fierté sur le rôle positif que nous avons joué en vue de faire de l'OMPI une organisation moderne, transparente et responsable, en meilleure position pour défendre les intérêts du milieu de la propriété intellectuelle au cours du prochain millénaire.

Présidente, Commissaire aux
brevets et Registraire des marques
de commerce,

Sheila Batchelor

Canada

OPIC  CIPO

I. La créativité : une richesse à protéger

Le mandat de l'OPIC

OPIC

Vision

Fournir aux Canadiens des services de propriété intellectuelle d'excellente qualité.

Mission

Accélérer le développement économique du Canada, c'est-à-dire :

- favoriser l'utilisation du régime de la propriété intellectuelle et l'exploitation des renseignements en la matière;
- encourager l'invention, l'innovation et la créativité au Canada;
- administrer les divers volets du régime de la propriété intellectuelle au Canada (brevets, marques de commerce, droits d'auteur, dessins industriels et topographies de circuits intégrés);
- promouvoir les intérêts internationaux du Canada en matière de propriété intellectuelle.

Valeurs

Intégrité
Efficacité
Équité
Confiance
Respect
Amélioration continue

À l'ère de la mondialisation, les entreprises canadiennes doivent pouvoir compter sur un avantage concurrentiel et sur un marché juste et équitable, et être en mesure de promouvoir leurs produits et services aux quatre coins du globe. L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) active le développement économique du pays en encourageant l'invention, l'innovation et la créativité tout en favorisant les intérêts internationaux du Canada sur le plan de la propriété intellectuelle.

Pour n'importe quelle entreprise qui met en marché ses produits ou ses services ou qui octroie une licence à l'égard de ces derniers, l'acquisition de droits de propriété intellectuelle peut être une première étape importante. En tant qu'organisme d'application des lois canadiennes en matière de propriété intellectuelle, l'OPIC a pour première fonction de base de conférer le titre de propriété ou la reconnaissance de droits de propriété intellectuelle en échange de la divulgation publique des idées et des procédés visés.

De cette divulgation découle la seconde fonction de base de l'OPIC — s'assurer que la masse de données qui résulte de ces innovations est communiquée aux entreprises et aux particuliers qui peuvent en bénéficier. Les banques de données de l'OPIC sont le dépôt de décennies d'innovations et, lorsqu'elles sont consultées et utilisées convenablement, les informations qui s'y trouvent peuvent constituer une ressource précieuse pour les entreprises canadiennes. En examinant ce qui est déjà protégé, les entreprises peuvent obtenir des informations importantes sur des secteurs industriels particuliers, trouver d'éventuels partenaires en vue de l'exécution de contrats de licence, éviter la coûteuse répétition de travaux de recherche et de développement, ou résoudre des problèmes d'ordre technique.

Ces deux fonctions de base sont coeur des objectifs stratégiques qui sont décrits dans le deuxième plan d'affaires triennal de l'OPIC (de 1996-1997 à 1998-1999) : engendrer une culture de la propriété intellectuelle au Canada; et améliorer constamment la fourniture de produits et de services aux Canadiens. En 1997-1998, l'implantation d'un important nouveau système informatisé et l'utilisation accrue des possibilités qu'offre Internet ont nettement accentué les efforts que nous faisons pour atteindre ces objectifs.

Les secteurs d'activité de l'OPIC

L'OPIC est légalement mandaté pour rendre accessibles au public les renseignements qu'il détient sur les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur, les dessins industriels et les topographies de circuits intégrés — et pour appliquer les lois-cadres qui régissent ces formes de propriété intellectuelle.

Les brevets visent les inventions nouvelles (procédé, machine, fabrication, composition de matériaux) ou toute amélioration nouvelle et utile d'une invention existante.

Les marques de commerce sont des mots, des symboles, des dessins, ou toute combinaison de ces éléments qui servent à distinguer les produits ou les services d'une personne ou d'un organisme des autres produits ou services sur le marché.

Les droits d'auteur protègent les oeuvres littéraires, artistiques, dramatiques ou musicales (y compris les programmes informatiques), ainsi que les prestations de l'artiste-interprète, les signaux de communication et les enregistrements sonores.

Les dessins industriels correspondent aux caractéristiques des formes, des motifs, des décorations ou des configurations, ou toute combinaison de ces éléments, appliqués à un article manufacturé.

Les topographies de circuits intégrés sont les configurations tridimensionnelles de circuits électroniques incorporés dans des circuits intégrés ou des schémas de montage.



Rallonge pour outils
électriques à percussion
(brevet)



Bâton de baseball
(dessin industriel)

II. Aider le Canada à soutenir la concurrence

Contribuer à la création d'emplois et à la croissance

Joindre les Canadiens d'un océan à l'autre

En temps que membre actif de l'équipe d'Industrie Canada qui appuie l'innovation technologique et encourage les petites et moyennes entreprises (PME), l'OPIC doit être facilement accessible aux Canadiens. En plus de consulter le site Web de l'OPIC, il est possible d'obtenir de l'aide et des renseignements sur la propriété intellectuelle auprès de l'administration centrale de l'OPIC ou par l'entremise des conseillers régionaux situés à Vancouver, Toronto, Montréal et Halifax. Il est possible aussi d'obtenir des publications et d'accéder à des systèmes de recherche en direct par l'entremise du réseau national des Centres de services aux entreprises du Canada. Au cours de l'année écoulée, l'OPIC a pris part à 17 conférences et foires-Infos pour la PME organisées par Industrie Canada, ainsi qu'à 42 autres activités à l'intention des PME du Canada tout entier.

que possède l'OPIC — et ultimement, à des dossiers relatifs à la propriété intellectuelle qui proviennent du monde entier — améliore la base de connaissance de notre économie et stimule l'innovation.

Industrie Canada demeure à l'avant-plan des efforts constants déployés par le gouvernement fédéral pour créer des emplois et stimuler la croissance économique. En tant qu'organisme de service spécial (OSS) au sein d'Industrie Canada, l'OPIC contribue à atteindre les objectifs du Ministère : intensifier le commerce et l'investissement, édifier une économie innovatrice et axée sur le savoir, faire du Canada un pays encore plus « branché », et garantir un marché équitable, efficace et concurrentiel.

Plus précisément, l'OPIC contribue à l'objectif lié au marché en appliquant les lois et les règlements qui régissent la propriété intellectuelle de manière à maintenir la confiance des entreprises et des consommateurs. L'OPIC agit aussi à l'échelon international pour promouvoir l'acceptation des normes canadiennes en matière de propriété intellectuelle et aider ainsi les entreprises du pays à soutenir la concurrence au niveau mondial. Au pays comme à l'étranger, l'OPIC s'efforce d'améliorer de manière constante le régime de réglementation afin de veiller à ce que tous les intervenants dans le marché bénéficient d'un traitement juste et équitable. Cette sorte de transparence et d'égalité des chances pour tous les entrepreneurs éventuels mènera à une augmentation des emplois et à une intensification de la croissance au pays, de même qu'à des marchés nouveaux et plus vastes à l'étranger.

Grâce à ses réalisations sur le plan de l'informatisation, l'OPIC est bien placé pour contribuer à l'objectif établi par le Ministère de faire du Canada un pays branché. Toute personne ayant accès à Internet peut maintenant consulter, en direct, des bases de données bibliographiques sur les brevets et les marques de commerce.

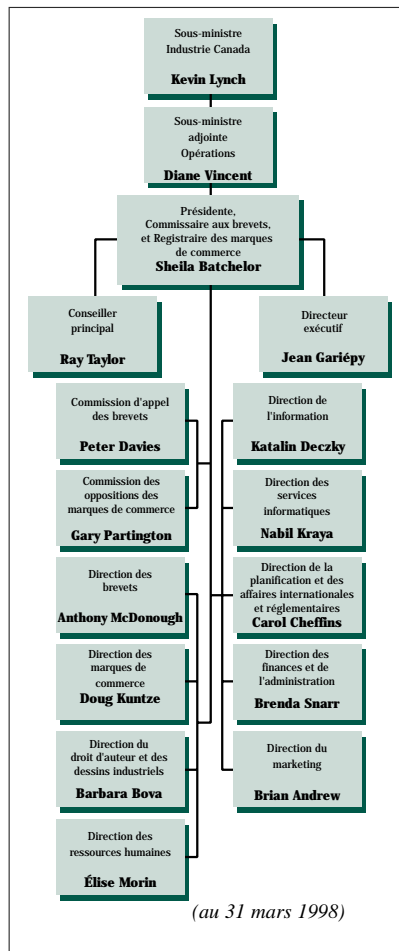
Parallèlement, l'OPIC met au point des possibilités de classement électronique et de commerce électronique. Le fait d'assurer un vaste accès à la foule d'informations



Un organisme de service spécial au sein d'Industrie Canada

En échange de niveaux de rendement précis, l'OPIC bénéficie, à titre d'OSS, d'une certaine souplesse sur le plan de la gestion et de l'administration. Depuis quatre ans, l'exécution de ses programmes est financée au moyen d'un fonds renouvelable, alimenté par les droits que paient les clients, plutôt que par des recettes fiscales, ce qui garantit que les résultats financiers sont l'objet d'une attention soutenue. De ce fait, l'importance qu'accorde l'OPIC à l'amélioration constante du service à la clientèle fait écho aux pratiques des organismes du secteur privé qui ont du succès.

La présidente de l'OPIC relève du sous-ministre et du ministre de l'Industrie, par l'intermédiaire du sous-ministre adjoint du Secteur des opérations d'Industrie Canada. Ce secteur contribue à l'objectif du Ministère consistant à aider les entreprises du Canada à devenir plus compétitives dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, qui est axée sur le savoir et en mutation rapide. À cette fin, le Secteur des opérations applique une vaste gamme de lois ayant trait aux services relatifs au marché, dont celles qui régissent la propriété intellectuelle, la faillite, les sociétés et la métrologie légale, et il est responsable des bureaux régionaux d'Industrie Canada.



III. L'ère des systèmes

Informatisation de l'OPIC : la venue à maturité

L'exercice 1997-1998 a été particulièrement important dans la vie de l'OPIC et de ses employés. Des années d'investissement dans le domaine des technologies de l'information ont donné de nombreux fruits, dont ont bénéficié aussi bien les clients que les employés, et ce, tout particulièrement dans le domaine des brevets, qui compte la plus importante réalisation à ce chapitre.

Le 5 juin 1997, le lieu de travail de la Direction des brevets a connu une transformation radicale. C'est ce jour-là qu'est entré en service un système électronique d'une valeur de 76,6 millions de dollars : TechSource. Ce système de traitement des demandes de brevets entièrement intégré — le premier du genre au monde — a révolutionné la façon de faire des affaires à l'OPIC.

TechSource est une technologie habilitante de première classe qui permettra à l'OPIC de relever les défis que posera le XXI^e siècle. Ce projet, d'une durée de dix ans et réalisé de concert avec IBM Canada Ltée, a été mené à bien dans le délai prévu et en respectant le budget fixé.

Cette initiative d'envergure a mené à la conversion, sous forme électronique, de la totalité des archives de données relatives aux brevets. Les documents originaux occupaient quelque 12 kilomètres de rayons. Après leur conversion sous forme électronique, ils occupent maintenant environ trois téraoctets d'espace de stockage informatique.

Les employés n'ont plus à chercher des dossiers imprimés, à les mettre dans des chariots et à les livrer à des collègues se trouvant sur d'autres étages de l'immeuble. Le commis à la cession des brevets, le commis aux droits de maintien ainsi que l'examineur peuvent maintenant tous consulter le même fichier en même temps et par voie électronique. Cette innovation technologique permet à l'OPIC de faire un immense pas en avant pour ce qui est de s'acquitter de son engagement à fournir à ses clients un service de qualité supérieure.

Cette conversion représentait un défi de taille, et nécessitait une organisation minutieuse, la création de bases de données ainsi qu'une technologie d'imagerie de pointe. Grâce à ses systèmes informatisés, l'OPIC peut maintenant répondre à un nombre croissant de demandes sans être envahi par des tonnes de papier.

L'évaluation positive du système a été confirmée de manière indépendante lorsque TechSource a remporté une médaille d'or lors de la remise des prix Distinction 97 dans le cadre de la Semaine de la technologie dans l'administration gouvernementale pour la catégorie « habilitation du personnel grâce à l'information, à la technologie et à la formation ».

David Archer, vice-président de la firme Deloitte et Touche Consulting, avait alors fait le commentaire suivant : [traduction] « D'après les souvenirs que je garde de mes vingt dernières années de collaboration avec le gouvernement fédéral, TechSource est le seul grand projet d'État dans le domaine des technologies de l'information qui, peut-on vraiment dire, a atteint tous les objectifs fixés. Cela est d'autant plus remarquable qu'au moment de sa création, ce projet représentait la fine pointe de la technologie disponible commercialement — notamment en ce qui a trait à la taille de la base de données. C'est donc dire que le risque que représentait ce projet était supérieur à la moyenne. Il s'agit d'une expérience d'apprentissage pour tous les intéressés, et il ne faut pas perdre les leçons et la compétence qui ont été acquises. J'espère qu'elles seront appliquées à d'autres projets gouvernementaux d'envergure dans le domaine des technologies de l'information. »

De l'implantation à l'exploitation

Pendant la mise au point du projet TechSource, nous nous sommes rendu compte que la clé du transfert fructueux de données imprimées à un milieu informatisé était la dimension humaine — la fibre qui liait le produit au client. Ce phénomène venait renforcer un fait, à savoir que, dans n'importe quelle organisation, les employés sont la ressource la plus importante.

Pour faire face aux défis associés au passage d'un environnement de papier, nécessitant une main-d'oeuvre considérable, à un système informatisé à 100 pour cent, les employés ont suivi de nombreux cours de recyclage — plus de 20 000 heures en tout à l'OPIC — afin d'acquérir les compétences et la confiance voulues pour évoluer dans un nouvel environnement numérique. Même si l'informatisation des services relatifs aux brevets a totalement redéfini leurs tâches, les employés ont adopté avec enthousiasme le nouveau système. Ils ont fait montre d'une réelle souplesse face à un changement marqué, ainsi que d'une disposition à interagir de façon tout à fait nouvelle les uns avec les autres, de même qu'avec leurs clients.

L'OPIC a été bien inspiré de recourir aux meilleures pratiques tout au long de l'évolution de TechSource. Pendant que les utilisateurs mettaient au point le système en collaboration avec des spécialistes en systèmes, l'ensemble de la structure a été conçu de manière à intégrer des caractéristiques conviviales aussitôt que le système entrerait en fonction. Le succès du programme reposait sur plusieurs éléments : la disponibilité de salles d'exercice, d'une formation poussée et de périodes de familiarisation — de même qu'un dialogue permanent entre tous les échelons de l'organisation.

Mais une implantation fructueuse ne représentait que le début de l'entreprise. Une fois que le système est entré en service, le défi suivant, pour l'OPIC, a été de fournir aux employés l'appui permanent nécessaire pour que le système donne son plein potentiel. Les employés ont relevé le défi, et, depuis, ont réalisé d'importants progrès pour ce qui est de réduire les délais dans lesquels ils répondent aux besoins de la clientèle. Un nombre croissant d'examineurs ont commencé à exercer leurs fonctions en direct à mesure qu'augmentait le nombre de fichiers électroniques.

Au moment de l'implantation de TechSource, on a tenu compte des préoccupations que pouvaient avoir les employés sur le plan de la santé et de la sécurité. Ainsi, on a transformé les bureaux ordinaires en postes de travail ergonomiques et conviviaux, et mis en place des moniteurs-couleur de grande taille pour les personnes qui utilisent abondamment le système.

À la fin de l'exercice 1997-1998, le succès de TechSource conférait à l'OPIC une réputation internationale en tant qu'organisme pratiquant l'excellence en matière d'innovation. La première visite au Canada du principal dirigeant du United States Patent and Trademark Office (USPTO) a été axée principalement sur une démonstration de TechSource. Des délégations du Japon et de la Chine ont également observé de près le fonctionnement de TechSource. Plusieurs visiteurs de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), qui se lance elle-même dans un vaste projet concernant les technologies de l'information, ont tiré profit de l'expérience et des technologies de l'OPIC. Ces innovations ont souligné le rôle de chef de file que joue le Canada dans le domaine du traitement électronique de l'ensemble des services relatifs aux brevets.

Grâce à l'informatisation, soutenir et encourager l'innovation et la confiance des consommateurs

La Base de données sur les marques de commerce — un succès en direct

Un mois après son lancement, la Base de données sur les marques de commerce est devenue l'une des sources d'information les plus consultées dans le site Web d'Industrie Canada (Strategis), avec en moyenne 14 000 recherches par semaine entre le mois de janvier et la fin du mois de mars 1998.

Voici quelques exemples de commentaires reçus au sujet de ce nouveau service :

«Cela a été formidable. Je vis dans une collectivité rurale; pour faire des recherches sur ma propre marque de commerce, il aurait fallu que j'effectue un déplacement spécial pendant les heures de travail, et dans une bibliothèque, je n'aurais pas trouvé une liste aussi à jour. Je suis très impressionné. J'ai trouvé les noms que je cherchais en moins de trois minutes !
Merci.»

«La base de données est tout simplement idéale pour nos besoins, lesquels consistent à vérifier l'existence de marques pouvant être confondues avec une marque intéressante au Canada. Elle est fort utile aussi pour déterminer l'existence et la situation de marques qui peuvent poser des difficultés [...] C'est une belle réalisation.
Merci.»

«J'ai été très heureux de découvrir qu'il était possible de chercher une marque de commerce en direct... j'y reviendrai souvent.»

«Cette base de données est fantastique !
Un vrai bijou !»

«J'avais le nom d'une marque de commerce et je voulais savoir quels produits et services s'y rapportaient. J'ai été agréablement surpris de constater que je pouvais obtenir à l'écran tous les renseignements dont j'avais besoin, et plus. Je vous remercie.»

Le Parlement confie à l'OPIC (ainsi qu'à ses prédécesseurs, depuis plus de 150 ans) la responsabilité de rendre accessibles au public les renseignements qu'il détient sur les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur, les dessins industriels et les topographies de circuits intégrés. Des changements technologiques radicaux et d'une grande portée font aujourd'hui en sorte que l'OPIC est maintenant mieux placé, et ce, plus que jamais dans son histoire, pour s'acquitter de ce mandat.

En 1997-1998, la réalisation la plus marquante de l'OPIC dans ce domaine a été le lancement, sur Internet, de la Base de données sur les marques de commerce. Quelque 650 000 marques de commerce sont maintenant disponibles en direct, et il n'est plus nécessaire d'effectuer des recherches sur place ou d'utiliser des microfiches encombrantes. Il est possible de procéder à une recherche électronique à l'aide de mots clés, et les marques peuvent être affichées et imprimées. Ce service gratuit est l'un de ceux qui est le plus apprécié à l'OPIC. Aujourd'hui, n'importe qui, n'importe où au Canada ou dans le monde, peut consulter la Base de données sur les marques de commerce afin d'obtenir des renseignements qui favoriseront la compétitivité et la confiance des consommateurs.

Des liens mondiaux

En 1997-1998, l'OPIC a aussi joué un rôle de chef de file parmi les organisations soeurs de protection de la propriété intellectuelle en défendant et en soutenant d'importantes initiatives relatives aux technologies de l'information au sein de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

L'OMPI a défini sa vision d'un lien sécurisé, fondé sur les technologies de l'information, entre tous les organismes de protection de la propriété intellectuelle, et s'est ensuite employée à faire de cette vision une réalité. Le Canada est du nombre d'un groupe restreint de pays qui jouent un rôle de chef de file, par l'entremise de l'OMPI, en établissant le cadre qui assurera la mise en oeuvre de ce réseau mondial électronique (WIPONET). Il s'agit là d'une initiative qui permettra à des organismes tels que l'OPIC d'avoir accès par voie électronique à la quasi-totalité des bases d'information sur la propriété intellectuelle que l'on retrouve dans le monde. L'efficacité et l'efficacités que suppose un tel réseau offrent la promesse de fournir à l'avenir aux clients un service plus rapide et complet.

Les clients de l'OPIC bénéficieront vraiment du travail conjugué d'organismes de la propriété intellectuelle : des recherches plus rapides et plus rigoureuses, ainsi qu'une validité supérieure dans les droits relatifs aux brevets qui sont accordés. Pour le personnel chargé d'examiner les brevets, le fait d'avoir accès en direct aux bases de données d'autres organismes de la propriété intellectuelle devient un outil efficace, qui s'ajoute aux techniques de recherche actuelles et qui améliore leur satisfaction au travail et leur procure un sentiment d'excellence professionnelle.

Le réseau WIPONET permet de consulter en direct un nouveau type de bases de données : des bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (BNPI). L'OPIC travaille au sein de l'OMPI à l'élaboration de normes qui permettront de consulter des documents de propriété intellectuelle stockés sous forme électronique dans chaque organisme de la propriété intellectuelle. Au départ, l'accent sera mis sur les documents numérisés se rapportant aux brevets, mais le travail s'étendra ensuite à l'ensemble des autres formes de propriété intellectuelle.

Ce que réserve l'avenir ...

Aujourd'hui, l'OPIC est prêt à fournir des services à la clientèle par des voies qui n'avaient pas été prévues au moment de la planification de ses systèmes informatisés. Du fait de l'évolution rapide de la technologie — plus particulièrement l'expansion et la diffusion d'Internet — les systèmes de l'OPIC offrent la possibilité de former de nouveaux liens puissants qui, en pratique, offrent à la clientèle un nouveau monde de services et de renseignements relatifs à la propriété intellectuelle.

Une réalisation marquante dans le domaine des marques de commerce a été le lancement d'un projet-pilote en matière de commerce électronique. Un groupe de volontaires, appartenant à plusieurs entreprises de spécialistes des marques de commerce, a accepté de mettre à l'essai, pour le compte de leurs clients, un système de présentation de demandes en direct. À la fin de l'année, la première des quatre étapes de ce projet allait bon train, et les résultats obtenus jusque-là étaient encourageants.

Dans le domaine des brevets, TechSource permettra à l'OPIC d'offrir ses services en direct au moyen d'une base de données canadienne complète. Pendant toute la mise au point de TechSource, il était prévu que l'OPIC aurait la possibilité de mettre encore plus à la portée des Canadiens sa base de données relatives aux brevets grâce à la mise en place, dans tout le pays, de plusieurs centaines de terminaux d'accès à distance. Toutefois, par suite de la présence et de l'utilité croissantes d'Internet, ces plans sont aujourd'hui obsolètes.

Au lieu de cela, l'OPIC travaille à un important projet qui, au cours du prochain exercice, donnera accès, via Internet, à une base de données entièrement téléchargeable sur les brevets canadiens et qui contiendra des renseignements sur 80 années à peu près d'inventions brevetées. L'OPIC s'attend à ce que le Canada soit le seul pays à être doté d'une plate-forme qui permette d'accéder, de n'importe où dans le monde, à des technologies de pointe indispensables. Cette mesure permettra d'éviter les recherches répétées, de régler des problèmes commerciaux grâce à des ententes d'octroi de licences et de servir de fondement aux propres initiatives du Canada dans le domaine de l'innovation.

Il semble n'y avoir aucune borne à l'innovation technologique. De concert avec des clients intéressés, l'OPIC va pénétrer dans l'univers du commerce électronique. À la fin du présent exercice, ces plans commençaient à prendre forme, et le défi consistera à transformer ces derniers en une activité viable. Mais, comme l'OPIC l'a déjà démontré, il n'y a pas lieu de douter de sa capacité d'intégrer avec succès le commerce électronique dans les rapports ordinaires qu'il entretient avec ses clients — au profit de tous les participants.

IV. Le service à la clientèle

La recette du succès

L'investissement de l'OPIC dans les technologies d'informatisation de pointe fait une différence marquée dans les services qu'il est en mesure de fournir. Cependant, le fait de posséder du matériel et des logiciels à la fine pointe de la technologie n'est que l'un des éléments d'une série complexe et interdépendante de stratégies qui permettent de maximiser les services fournis à la clientèle. Les efforts faits sur ce plan reposent sur un modèle d'amélioration continue qui recoupe toutes les directions et fait appel à tous les employés, à quelque échelon que ce soit.

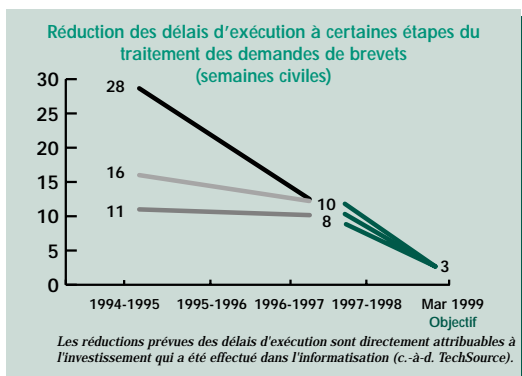
Durant l'année écoulée, un certain nombre d'améliorations administratives, de rajustements organisationnels et de changements aux processus internes ont permis d'améliorer l'accès de la clientèle ainsi que l'efficacité des activités. Afin de garantir que notre effectif puisse suivre l'évolution de son milieu de travail, on a vu à ce que les mesures de formation et de dotation en personnel favorisent la souplesse et fassent en sorte que les membres du personnel aient tout ce qu'il faut pour tirer pleinement profit des nouvelles possibilités qu'offrent nos systèmes informatisés. Enfin, d'un point de vue général, l'OPIC a continué de promouvoir à l'étranger les intérêts du Canada en prenant part à diverses tribunes internationales.

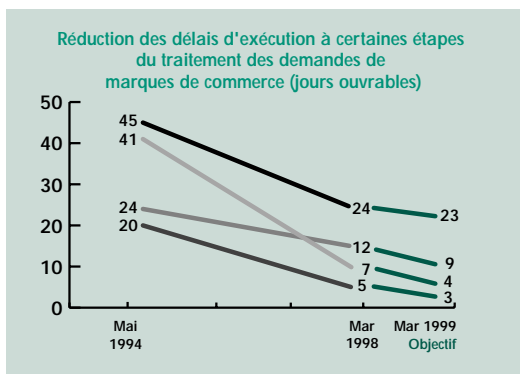
Les succès récoltés par l'OPIC au cours de l'année sont principalement attribuables, comme dans le passé, à la loyauté et au dévouement de tous les membres de l'organisation. Les employés ont tout mis en oeuvre pour offrir aux Canadiens un niveau de service inégalé.

Même s'ils traversaient une période de changements organisationnels, les employés ont continué de persévérer d'un point de vue individuel et de collaborer de plus en plus avec leurs collègues, faisant ainsi preuve d'une faculté d'adaptation remarquable face à des changements d'envergure et à un milieu de travail plus exigeant et complexe. Cette souplesse et cette détermination — deux qualités qui leur permettent d'interagir plus efficacement de l'intérieur pour fournir à la clientèle un service de qualité supérieure — sont la marque d'un effectif dynamique à l'avenir prometteur.

Des résultats mesurables

Au cours de l'année 1997-1998, les délais d'exécution relatifs à plusieurs processus ont continué de diminuer. À la Direction des brevets, il faut maintenant deux mois de moins pour procéder à un examen de fond. Aujourd'hui, le processus dure en moyenne environ deux ans. Le délai requis pour poster un accusé de réception est tombé à un jour — il en fallait six à la fin de l'exercice 1996-1997. Pour ce qui est de la délivrance des certificats de dépôt, le délai d'exécution moyen a en fait légèrement augmenté, et est maintenant de dix semaines — comparativement à huit semaines l'an dernier — à cause de la transition au système TechSource. Ce dernier deviendra pleinement opérationnel au cours de l'année à venir, et l'on s'attend à ce que le délai soit ramené à trois semaines d'ici la fin de 1998-1999.





En ce qui concerne les marques de commerce, les délais de traitement ont nettement diminué dans toutes les sections opérationnelles. Ainsi, les enregistrements se sont échelonnés sur six jours au lieu de six semaines, les accusés de réception officiels d'une demande ont pris sept jours au lieu de quinze, et les renouvellements, qui nécessitaient un délai de cinq semaines, n'en ont exigé que deux.

Un accès plus facile, un meilleur service

L'amélioration constante des produits et des services fait partie intégrante des objectifs stratégiques de l'OPIC. Dans l'ensemble de l'organisation, de nombreuses initiatives se sont avérées d'une valeur inestimable pour ce qui est de faciliter l'accès des clients à l'information et l'utilisation du système de la propriété intellectuelle, de même que d'améliorer la prestation des services.

Au chapitre des droits d'auteur et des dessins industriels, un certain nombre d'améliorations d'ordre administratif ont facilité le processus de demande. Relativement à l'examen des dessins industriels, de nouvelles méthodes ont été introduites pour simplifier et assouplir les exigences liées à la description et aux esquisses, ainsi que pour favoriser dans une plus large mesure l'harmonisation avec les normes appliquées aux États-Unis.

À la suite de modifications à la *Loi sur le droit d'auteur*, mises en oeuvre le 1^{er} septembre 1997, de nouvelles dispositions réglementaires en matière de droits d'auteur sont entrées en vigueur le 1^{er} octobre 1997, après deux séries de consultations menées auprès de la clientèle. Entre autres changements, les demandeurs de droit d'auteur disposent maintenant d'un délai de 60 jours pour communiquer toute information manquante afin de faire enregistrer l'oeuvre en question.

La Direction des services informatiques supervise les efforts énergiques que fait l'OPIC pour être conforme aux normes relatives au passage à l'an 2000. À la fin de l'exercice, deux des trois systèmes principaux de l'OPIC ont été certifiés comme étant « prêts pour l'an 2000 » et, en ce qui concerne le troisième, les travaux allaient bon train.

Des statistiques ont également confirmé la valeur de l'accès par Internet pour nos clients : au cours de l'année 1997-1998, nos bases de données accessibles en direct ont été consultées plus de 300 000 fois.

En outre, le site Web de l'OPIC a été un outil important pour la consultation du public. Ainsi, en octobre 1997, on a demandé aux gens de formuler des commentaires au sujet de modifications proposées au *Règlement sur les marques de commerce* en vue de permettre la transmission des demandes par télécopieur ou par d'autres moyens électroniques. Il s'agit là d'une première étape importante dans l'avènement du commerce électronique.

Par ailleurs, la Commission des oppositions des marques de commerce s'est servie d'Internet pour obtenir des commentaires sur une série préliminaire de dispositions réglementaires proposées. La Commission procède également à une restructuration de ses procédures tout en consultant en permanence des organismes du secteur privé.

V. L'élément humain

À l'OPIC, le milieu de travail est principalement défini par des changements constants, dans le cadre desquels les méthodes de travail subissent une métamorphose électronique. À mesure que l'on automatise des tâches administratives répétitives, les employés de première ligne doivent devenir des « travailleurs du savoir », aptes à assurer une vaste gamme d'interactions entre les clients et les systèmes. Une formation axée précisément sur les systèmes a aidé à faciliter ces changements. La Direction des ressources humaines de l'OPIC a également offert aux employés divers cours, allant de la gestion du changement, à la sensibilisation aux différences entre les hommes et les femmes, au service à la clientèle.

Au cours de l'année 1997-1998, la direction de l'OPIC a adopté une approche nouvelle à l'égard de l'utilisation des profils de compétence en tant qu'instrument de perfectionnement professionnel des employés. L'implantation de nouveaux profils — un travail qui se poursuivra en 1998-1999 — repose sur les propres évaluations que font les employés des divers aspects de leur travail. Grâce à l'utilisation d'un modèle nouveau et très efficace, l'établissement des profils de compétence permet de décrire les compétences, les connaissances et les caractéristiques sous-jacentes qui contribuent à l'exécution fructueuse des tâches associées à un poste ou à un groupe de postes particuliers.

Un prix d'excellence pour une employée de l'OPIC

Il est indiscutable que les efforts d'employés particuliers sont indispensables au succès du programme de service à la clientèle de l'OPIC. Pour récompenser la contribution exceptionnelle de ses employés, le Programme de reconnaissance et récompense de l'OPIC comporte un certain nombre de catégories différentes. En 1995, Francine Piecki a gagné un prix pour une suggestion pratique sur la rationalisation du processus lié aux droits de maintien des brevets. À la suite de la mise en oeuvre fructueuse de sa suggestion, M^{me} Piecki a obtenu en juin 1997 un prix d'excellence du Conseil du Trésor — l'une des plus hautes distinctions attribuées dans la fonction publique. Comme l'a fait remarquer le sous-ministre Kevin Lynch lors d'une réunion de félicitations tenue à l'OPIC après la cérémonie de remise des prix : [traduction] «... sa proposition novatrice a aussi procuré à ses collègues un lieu de travail plus agréable en leur conférant davantage de pouvoirs et en les responsabilisant davantage »

Les employés peuvent se servir de ces profils pour évaluer leurs compétences par rapport aux besoins de leur propre poste ou d'un poste qui constitue un objectif au sein de leur plan de carrière. Une fois qu'ils ont dressé la liste des compétences qui leur manquent, les employés peuvent ensuite déterminer, de concert avec un gestionnaire, les possibilités qui existent pour combler ces lacunes et progresser vers l'objectif de carrière qu'ils visent.

Les mesures de dotation en personnel déterminent la capacité de chaque direction à atteindre ses objectifs sur le plan du service à la clientèle. À la Direction des brevets, le recrutement et la formation de nouveaux examinateurs demeurent une priorité. En 1997-1998, 13 examinateurs sont entrés en service actif après avoir suivi deux années de formation interne, portant ainsi leur nombre total à 102 à la fin du mois de mars 1998. Vingt examinateurs embauchés en 1996-1997 ont poursuivi leur formation, et 11 autres recrutées, embauchées en 1997-1998, termineront leur formation en 1999-2000.

Les employés de l'OPIC sont en mesure de tirer profit d'une série de formules de travail de rechange, dont le télétravail, le travail à temps partiel et la semaine de travail comprimée. À la fin du mois de mars 1998, 238 employés ont pris part à une forme quelconque de régime de travail non conventionnel.

VI. Promouvoir les intérêts du Canada à l'étranger

La visibilité du Canada sur la scène internationale s'est accrue de beaucoup en septembre 1997, par suite de l'élection de la présidente de l'OPIC à la présidence de l'Assemblée générale de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), dont le siège est situé à Genève. Sheila Batchelor est à la fois la première personne du Canada et la première femme à accéder à ce poste prestigieux. La nomination de M^{me} Batchelor représente pour le pays une excellente occasion de jouer un rôle clé au sein de l'OMPI, qui entre actuellement dans une ère stimulante de changement.

L'Organisation a également élu un nouveau directeur général pour la première fois en 24 ans — M. Kamil Idris, du Soudan. En tant que présidente de l'Assemblée générale de l'OMPI, M^{me} Batchelor jouera un rôle de premier plan en assurant la promotion des changements que planifie le directeur général.

L'intérêt stratégique du Canada à l'égard des activités internationales en matière de propriété intellectuelle se reflète aussi dans le détachement d'un membre du personnel de l'OPIC à la mission permanente du Canada à Genève.

L'OPIC est déjà perçu comme un chef de file concernant un projet qui prend de plus en plus de place au sein de l'OMPI, soit l'établissement d'un réseau mondial des données relatives à la propriété intellectuelle. En reconnaissance des innovations marquantes que l'OPIC a réalisées dans le domaine de l'informatisation — une condition indispensable à l'échange mondial d'informations — une délégation de l'OMPI s'est rendue à l'OPIC pour observer comment TechSource traite électroniquement les renseignements relatifs aux brevets.

Intrepid, le système automatisé des marques de commerce, intéresse également certains organismes de la propriété intellectuelle à l'étranger. À l'automne de 1997, un membre du personnel de l'OPIC a aidé à former le personnel de l'Institut mexicain de la propriété industrielle qui sera chargé d'utiliser le système à l'appui de ses activités dans ce domaine.

L'OPIC a accueilli un représentant du National Bureau of Standards de Taïwan, à qui on a donné un aperçu du fonctionnement des systèmes TechSource et Intrepid.

Le Canada prend activement part aux activités en cours de l'OMPI, notamment au chapitre de l'harmonisation de la propriété industrielle. En 1997-1998, des délégués de l'OPIC ont pris part à des travaux destinés à harmoniser les formalités relatives aux droits des brevets (par l'entremise du Comité permanent du droit des brevets), ainsi qu'à des discussions continues sur la révision et la mise à jour du *Règlement d'exécution du Traité de coopération en matière de brevets* et de la *Classification internationale des brevets*.

Dans le cadre de sa contribution permanente à l'initiative d'assistance technique de l'OMPI aux pays en développement, l'OPIC a tenu en juin 1997 son premier programme de formation spécialisée, d'une durée de deux semaines, sur la gestion des activités et des services d'information liés aux marques de commerce, et ce, à l'intention de neuf représentants de l'Amérique latine et de la région des Antilles. Ce cours a été financé conjointement avec l'OMPI.

Toujours dans le contexte de l'initiative de l'OMPI, l'OPIC a continué d'exécuter les activités suivantes :

- des travaux de recherche et d'examen concernant des demandes de brevets déposées auprès de l'African Regional Industrial Property Office;
- des travaux de recherche en matière de technologie de pointe et la fourniture d'exemplaires de documents relatifs à des brevets canadiens particuliers à l'intention de pays en développement, à la demande de l'OMPI; et
- des séances de formation annuelles internes, d'une durée de deux semaines, à l'intention de représentants de pays en développement, sur l'administration d'un organisme de la propriété industrielle.

Afin de favoriser la compétitivité des entreprises canadiennes, le Canada a ratifié un certain nombre d'ententes commerciales internationale et régionale qui ont eu des répercussions favorables sur son régime de propriété intellectuelle (PI). Au cours de l'année écoulée, des délégués de l'OPIC ont assisté à des réunions du Groupe de travail sur les droits en matière de PI de la Zone de libre-échange des Amériques, ainsi que du Groupe d'experts en matière de PI de l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique.

En février 1998, l'OPIC a accueilli le premier dirigeant du United States Patent and Trademark Office (USPTO), le commissaire Bruce Lehmann. Cette toute première visite de la part d'un commissaire américain dans des bureaux canadiens souligne les efforts qui sont faits pour nouer des relations plus étroites entre l'OPIC et son homologue des États-Unis. Les clients canadiens et américains pourront ainsi tirer avantage des projets d'échange de données envisagés par les deux pays.

Données sur les produits et les services

Survol

	1997-1998	1996-1997
Demandes déposées		
Brevets	30 866	27 646
Nationaux	14 292	13 831
Traité de coopération en matière de brevets	16 574	13 815
Marques de commerce	33 562	32 593
Dessins industriels	3 206	3 013
Droits d'auteur (* comprend les demandes de traitement accéléré)	* 8 091	8 977
Topographies de circuits intégrés	4	13

Cessions inscrites

Brevets	29 650	37 970
Marques de commerce	32 818	24 339
Dessins industriels	544	536
Droits d'auteur	951	2 035
Topographies de circuits intégrés	4	

Demandes de renseignements traitées

Brevets	27 911	28 931
Marques de commerce	26 036	22 391
Dessins industriels	4 615	5 049
Droits d'auteur	25 352	24 216
Topographies de circuits intégrés	13	317

Recherches de renseignements techniques traitées

Brevets	448	754
---------	-----	-----

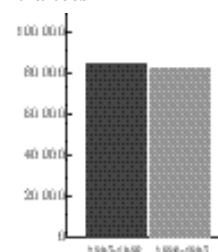
Délivrances/enregistrements

Brevets	5 726	7 322
Marques de commerce	18 486	17 876
Dessins industriels	3 359	2 153
Droits d'auteur	7 772	9 357
Topographies de circuits intégrés	3	9

Renouvellements

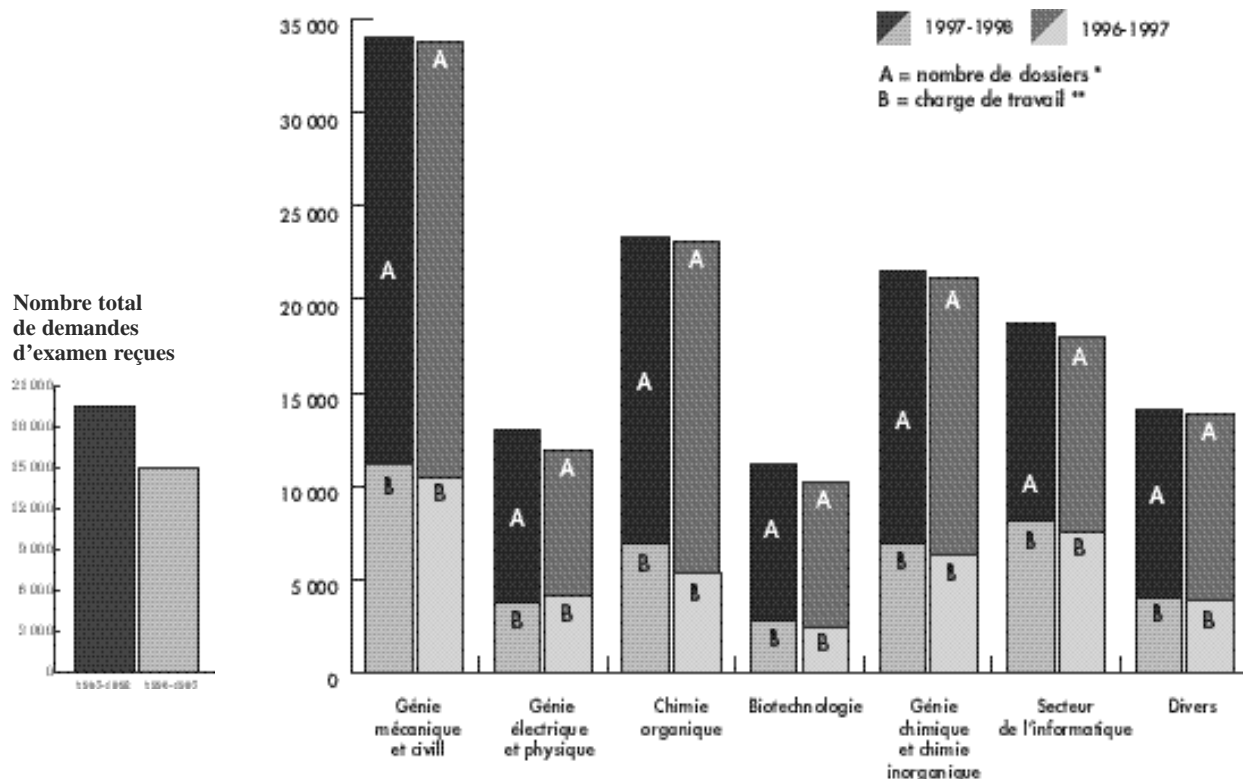
Droits de maintien des brevets traités	174 949	156 839
Marques de commerce	6 185	6 158
Dessins industriels	1 015	1 076

Nombre total de demandes de renseignements traitées



Brevets

Nombre de dossiers et charge de travail, selon la discipline, pour les demandes soumises entre le 1^{er} octobre 1989 et le 31 mars 1998.



* Le nombre de dossiers désigne les demandes qui étaient en suspens au 31 mars 1998, assorties ou non d'une demande d'examen.

** La charge de travail désigne les demandes qui étaient en suspens au 31 mars 1998, assorties d'une demande d'examen.

	1997-1998	1996-1997
Abandons		
Réguliers	4 152	1 903
Non-paiement des droits de maintien	17 362	18 306
Demandes abandonnées (nouvelle loi)	2 556	12 330
Demandes périmées (nouvelle loi)	11 258	9 046

Marques de commerce

	1997-1998	1996-1997
Enregistrements radiés	8 119	10 357
Modifications inscrites au registre	32 818	38 629

Rapports financiers



Office de la propriété
intellectuelle
du Canada

Un organisme
d'Industrie Canada

Canadian
Intellectual Property
Office

An Agency of
Industry Canada

Fonds renouvelable de l'OPIC Rapport de gestion

Les états financiers ci-joints du Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) ont été préparés par l'OPIC, conformément aux politiques du Conseil du Trésor, ainsi qu'aux normes et aux exigences en matière de rapport du Receveur général du Canada. Ces états financiers sont conformes aux renseignements présentés ailleurs dans les *Comptes publics du Canada*, ainsi que dans les états ministériels. Ils ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus. Les principales conventions comptables sont énumérées à la note 2. Certains renseignements inclus dans ces états financiers sont fondés sur les meilleurs prévisions et jugements de la gestion tout en tenant compte de leur importance relative. À la demande de l'OPIC, les états financiers ont été examinés par des vérificateurs externes. Leurs rôles consistent à exprimer une opinion concernant la présentation fidèle de la situation financière de l'OPIC au 31 mars 1998, ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus.

L'OPIC exerce des contrôles internes conçus pour déterminer les responsabilités respectives, fournir l'assurance que les biens sont protégés et que l'on tient des registres financiers fiables. Des programmes de vérification interne viennent s'ajouter aux systèmes de gestion financière et de contrôle

interne. L'OPIC assume la responsabilité fonctionnelle de l'intégrité et l'impartialité de ces états financiers. Par conséquent, l'OPIC élabore et distribue les politiques en matière de comptabilité et de gestion financière et émet les lignes directrices spécifiques pour le maintien des normes en matière de comptabilité et de gestion financière. La vérification externe a été effectuée pour assurer une impartialité et une liberté afin de ne pas biaiser les présents états financiers.

L'OPIC tire une grande fierté du travail qui a été accompli au cours de la dernière année, en particulier du lancement du système TechSource, une « première mondiale » en matière de traitement électronique des brevets entièrement intégré. Le système TechSource, un grand projet de la Couronne évalué à 76,6 millions de dollars, a été réalisé dans les délais et budget prévus. L'OPIC est fier de la médaille d'or remise lors des prix Distinction 97 dans le cadre de la Semaine de la technologie dans l'administration gouvernementale pour la catégorie « habilitation du personnel grâce à l'information, à la technologie et à la formation » remporté par la Direction des brevets.

Nous sommes particulièrement reconnaissant envers le personnel de la Direction des brevets. Le 4 juin dernier, ils ont été confrontés à de nouvelles responsabilités et fonctions; autres façons de faire les choses et nouveaux rapports entre collègues. En s'investis-

sant à fond dans le projet TechSource pour en assurer le succès, le personnel de l'OPIC a déjà prouvé qu'il est possible de faire des économies considérables en servant nos clients dans le nouvel environnement électronique.

Maintenant qu'ils disposent aussi d'Intrepid, le système automatisé des marques de commerce, les employés et les gestionnaires des principaux secteurs d'activité de l'OPIC possèdent une combinaison unique d'expertise dans le domaine des affaires et dans celui de la technologie de l'information. Ceci leur permet de servir efficacement notre clientèle dans un environnement électronique et de poursuivre l'élaboration de la technologie de l'information dans la nouvelle génération de systèmes de diffusion de l'information et de commerce électronique.

Présidente, Commissaire aux brevets et Registraire des marques de commerce,

Sheila Batchelor

Directrice intérimaire,
Finances et Administration,

Susan Kilbank

le 26 juin 1998



KPMG
Chartered Accountants

Suite 1000 45 O'Connor Street
Ottawa Ontario K1P 1A4 Canada

Telephone (613) 560-0011
Telefax (613) 560-2896
<http://www.kpmg.ca>

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS AU SOUS-MINISTRE D'INDUSTRIE CANADA

Nous avons vérifié le bilan de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada au 31 mars 1998 et les états des résultats, de l'excédent d'exploitation accumulé et de l'évolution de la situation financière de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir un degré raisonnable de certitude quant à l'absence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, à tous égards importants, la situation financière de l'Office au 31 mars 1998 ainsi que les résultats de son exploitation et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

Comptables agréés
Ottawa, Canada

Le 29 mai 1998

États financiers

Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada

Bilan au 31 mars

(en milliers de dollars)

	1998	1997
Actif		
À court terme		
Encaisse	2 \$	2 \$
Débiteurs		
Gouvernement du Canada	582	921
Tiers	1 568	1 118
Revenus non facturés	6 043	5 827
Charges payées d'avance	<u>23</u>	<u>20</u>
	8 218	7 888
Immobilisations (note 3)	101 785	101 447
Revenus non facturés	<u>696</u>	<u>810</u>
	<u>110 699 \$</u>	<u>110 145 \$</u>
Passif		
À court terme		
Comptes de dépôts	485 \$	390 \$
Créditeurs		
Gouvernement du Canada	7 772	2 323
Tiers	6 484	7 641
Revenus reportés	<u>15 463</u>	<u>16 743</u>
	<u>30 204</u>	<u>27 097</u>
Indemnités de cessation d'emploi et de congés annuels des employés	1 538	1 057
Revenus reportés	<u>11 077</u>	<u>7 390</u>
	<u>12 615</u>	<u>8 447</u>
Assistance immobilisation reportée (note 4)	59 059	63 848
Avoir du Canada (note 5)	<u>8 821</u>	<u>10 753</u>
	<u>110 699 \$</u>	<u>110 145 \$</u>
Obligations contractuelles (note 6)		
Éventualités (note 10)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada

État des résultats pour l'exercice clos le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	1998	1997
Revenus	<u>58 115</u> \$	<u>51 117</u> \$
Salaires et avantages sociaux	33 687	29 730
Amortissement des immobilisations	9 646	1 409
Services professionnels	9 061	4 400
Logement	3 958	2 626
Matériels et fournitures	1 069	1 190
Information	714	819
Communications	600	593
Voyages	513	410
Fret et courrier	425	312
Entretien et réparations	372	519
Formation	323	341
Location	<u>210</u>	<u>185</u>
	<u>60 578</u>	<u>42 534</u>
Profit net avant amortissement de l'assistance immobilisation reportée	(2 463)	8 583
Amortissement de l'assistance immobilisation reportée	<u>4 789</u>	-
Profit net	<u>2 326</u> \$	<u>8 583</u> \$

État du surplus accumulé pour l'exercice clos le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	1998	1997
Solde au début de l'exercice (note 5)	24 053 \$	15 470 \$
Profit net pour l'exercice	<u>2 326</u>	<u>8 583</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>26 379</u> \$	<u>24 053</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada

État de l'évolution de la situation financière pour l'exercice clos le 31 mars

<i>(en milliers de dollars)</i>	1998	1997
Activités de fonctionnement		
Profit net	2 326 \$	8 583 \$
Plus amortissement des immobilisations	9 646	1 409
Moins amortissement de l'assistance immobilisation reportée	<u>(4 789)</u>	<u>-</u>
	7 183	9 992
 Variation du fonds de roulement (note 7)	 2 777	 7 860
 Variation des autres éléments d'actif et de passif		
Revenus non facturés	114	461
Indemnités de cessation d'emploi et de congés annuels des employés	481	344
Revenus reportés	<u>3 687</u>	<u>(790)</u>
	<u>4 282</u>	<u>15</u>
 Ressources financières nettes provenant des activités de fonctionnement	 14 242	 17 867
 Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations (nette)	<u>(9 984)</u>	<u>(17 311)</u>
 Ressources financières nettes provenant des activités d'investissement et variation de l'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au cours de l'exercice	 4 258	 556
 Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, au début de l'exercice	 <u>13 300</u>	 <u>12 744</u>
 Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds, à la fin de l'exercice (note 5)	 <u>17 558</u> \$	 <u>13 300</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers

1. But et autorisation

L'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) octroie ou enregistre les droits exclusifs de propriété intellectuelle au Canada. En échange, l'OPIC acquiert des renseignements sur la propriété intellectuelle et des technologies de pointe qu'il diffuse auprès des entreprises, des industries et des citoyens canadiens pour améliorer leur rendement économique et leur compétitivité et pour susciter de nouvelles inventions et innovations.

Le Fonds renouvelable de l'OPIC a été établi le 1^{er} avril 1994. L'autorisation de dépenser à même les sommes du Trésor fut octroyée le 22 février 1994 pour une somme maximale de 15 000 000 \$. Le Parlement a accordé à l'OPIC l'autorisation permanente de puiser dans le Trésor pour effectuer des paiements aux titres du fonds de roulement, de l'acquisition d'immobilisations et du financement temporaire du déficit d'exploitation accumulé. L'OPIC peut retenir les surplus du Fonds renouvelable afin de poursuivre l'automatisation des opérations.

2. Principales conventions comptables

Constatation des revenus

Les revenus sont calculés en utilisant la méthode de pourcentage d'achèvement, au fur et à mesure que les demandes de brevets, de marques de commerce et de dessins industriels sont traitées. Les autres revenus sont reconnus lors de la réception des sommes. Les droits sont prescrits par divers décrets en conseil.

Immobilisations et amortissement

Les immobilisations transférées au Fonds renouvelable lors de son établissement sont comptabilisées aux coûts de l'État moins l'amortissement accumulé, et les immobilisations acquises après la mise en place du Fonds renouvelable sont comptabilisées au coût. Les immobilisations sont amorties selon la méthode linéaire, commençant au cours du mois suivant l'acquisition et s'échelonnant sur leurs durées de vie utiles estimatives, comme suit :

Logiciels	3 ans
Matériel	5 ans
Ameublement	15 ans
Équipement	10 ans
Améliorations locatives	durée du bail plus le délai d'option
Systemes	durée de vie utile estimative, commençant dans l'exercice au cours duquel le système deviendra opérationnel

Indemnités de cessation d'emploi et de congés annuels

Les employés de l'OPIC ont droit à des indemnités de cessation d'emploi calculées sur le niveau du salaire au moment de la cessation d'emploi tel que prévu dans leurs conventions collectives et leurs conditions d'emploi. Les indemnités de cessation d'emploi gagnées par un employé précédent son embauche à l'OPIC représentent une obligation du Conseil du Trésor donc ne sont pas inscrites aux comptes. Au 31 mars 1998, le passif du Conseil du Trésor pour les employés de l'OPIC est de 5 millions de dollars. L'obligation des prestations gagnées après l'embauche des employés à l'OPIC est inscrite aux comptes comme indemnité à payer aux employés.

Les congés annuels de 1,1 million de dollars dus aux employés au 1^{er} avril 1994, ont été financés par le Conseil du Trésor. Après le 1^{er} avril 1994, les congés annuels dus au moment où les employés se joignent à l'OPIC doivent être payés au Fonds renouvelable de l'OPIC par le ministère d'origine de l'employé. L'obligation des prestations gagnées après l'embauche des employés au sein de l'OPIC est inscrite dans les comptes comme indemnité à payer aux employés.

Régime de retraite

Les employés de l'OPIC sont protégés par le Régime de pension de retraite de la fonction publique administré par le gouvernement du Canada. En vertu de la présente Loi, les contributions versées au Régime par l'OPIC sont limitées à un montant égal aux contributions de l'employé compte tenu de son service courant. Ces contributions représentent les obligations totales de pension de l'OPIC et sont imputées aux opérations sur une base courante. L'OPIC n'est pas tenu, dans le cadre de la Loi actuelle, de verser des contributions pour pallier les insuffisances du Compte de pension de retraite de la fonction publique ni les frais au Trésor pour les paiements d'indexation en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*.

3. Immobilisations et amortissement accumulé (en milliers de dollars)

	Coût au 31 mars 1997	Acquisitions	Coût au 31 mars 1998	Amortissement accumulé	Valeur comptable accumulée
Améliorations locatives	4 845	2 905	7 750	1 772	5 978
Logiciels	336	166	502	299	203
Matériel	3 955	2 104	6 059	2 092	3 967
Équipement	73	56	129	34	95
Ameublement	1,468	4	1 472	220	1 252
Systèmes					
Intrepid	3 475	260	3 735	579	3 156
TechSource	89 631	3 293	92 924	7 557	85 367
Systèmes en développement					
Autres	571	1 196	1 767	-	1 767
Total	<u>104 354</u>	<u>9 984</u>	<u>114 338</u>	<u>12 553</u>	<u>101 785</u>

Un montant de 63 848 \$ provenant du solde des systèmes est relié à une affectation de fonds du ministère pour le projet d'automatisation des brevets TechSource. Ce montant est comptabilisé à titre d'assistance d'immobilisation reportée. L'amortissement accumulé et la valeur comptable nette pour 1997 étaient respectivement de 2 907 \$ et 101 447 \$.

4. Assistance immobilisation reportée (en milliers de dollars)

L'OPIC a reçu 63 848 \$ de l'État pour le développement du projet d'automatisation TechSource qui a été mis en place au cours de l'année.

Contribution d'assistance immobilisation	63 848 \$
Amortissement	<u>4 789</u>
Valeur comptable nette	<u>59 059</u> \$

Ce montant a été enregistré au cours de la période reçu comme immobilisation (note 3) ou assistance immobilisation reportée. L'assistance immobilisation reportée est amortie en utilisant la méthode linéaire pour la durée de vie du système TechSource.

5. Avoir du Canada (*en milliers de dollars*)

L'avoir du Canada comprend :

	1998	1997
Imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds	(17 558) \$	(13 300) \$
Surplus accumulé	<u>26 379</u>	<u>24 053</u>
	<u>8 821</u> \$	<u>10 753</u> \$

L'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds

L'imputation nette accumulée sur l'autorisation du Fonds renouvelable représente la position de trésorerie tenue par le gouvernement pour le Fonds renouvelable.

Surplus accumulé

Le surplus accumulé est une accumulation des surplus de chaque exercice incluant l'imputation du déficit d'ouverture de 9 448 \$.

6. Obligations contractuelles (*en milliers de dollars*)

TechSource

L'OPIC a paraphé un engagement contractuel avec ISM Canada pour produire un système clé en main pour automatiser les opérations des brevets. Les fonds engagés sont comme suit :

1999	2 677 \$
2000	2 677
2001	2 677
2002	<u>2 677</u>
	<u>10 708</u> \$

Bail

L'OPIC loue ses locaux en vertu d'un contrat de location-exploitation. Les paiements futurs de location sont comme suit :

1999	3 918 \$
2000	3 918
2001	627
2002	627
2003	<u>627</u>
	<u>9 717</u> \$

7. Variations du fonds de roulement (*en milliers de dollars*)

Les composantes des variations du fonds de roulement comprennent :

	1998	1997
Comptes débiteurs	(111) \$	741 \$
Revenus non facturés	(216)	(1 079)
Charges payées d'avance	(3)	1
Comptes de dépôts	95	188
Comptes créditeurs	4 292	3 014
Revenus reportés	<u>(1 280)</u>	<u>4 995</u>
	<u><u>2 777</u></u> \$	<u><u>7 860</u></u> \$

8. Opérations entre apparentés

L'OPIC est apparenté, à titre de propriété commune, à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement fédéral. Les paiements reliés au logement et aux services de contentieux furent effectués avec les parties concernées pendant le cours normal des opérations.

9. Assurance

L'OPIC n'assure pas ses biens conformément à la pratique adoptée dans le cadre de la politique gouvernementale d'auto-assurance.

10. Éventualités

a) Congés de maladie

Les employés peuvent accumuler les congés de maladie non utilisés. Toutefois, ces congés ne sont pas dévolus et ne peuvent être utilisés qu'en cas de maladie. Le montant des indemnités à payer en congés de maladie au cours des prochains exercices ne peut être raisonnablement déterminé et ne figure donc pas dans les présents états financiers. Le paiement des indemnités de congés de maladie est inclus dans les opérations en cours au moment où il est encouru.

b) Équité salariale

L'Alliance de la Fonction publique du Canada a déposé une revendication relative à la *Loi sur l'équité salariale* pour le groupe des commis et secrétaires. La gestion n'est actuellement pas en mesure d'évaluer l'impact de cette demande.

11. Impôts

L'OPIC n'a pas à payer l'impôt sur le revenu.

12. Certaines valeurs ont été réorganisées pour faciliter la comparaison avec l'année précédente.

13. Renseignements sectoriels (*en milliers de dollars*)

	Brevets		Marques de commerce		Disponible		Total	
	1997-1998	1996-1997	1997-1998	1996-1997	1997-1998	1996-1997	1997-1998	1996-1997
Revenus	42 431	36 740	13 574	13 292	2 110	1 085	58 115	51 117
Dépenses								
de fonctionnement	<u>20 573</u>	<u>17 374</u>	<u>6 515</u>	<u>6 216</u>	<u>2 143</u>	<u>1 136</u>	<u>29 231</u>	<u>24 726</u>
Profit ou perte								
de fonctionnement	<u>21 858</u>	<u>19 366</u>	<u>7 059</u>	<u>7 076</u>	<u>(33)</u>	<u>(51)</u>	<u>28 884</u>	<u>26 391</u>
Dépenses								
du siège social	24 434	10 396	6 323	6 952	590	460	31 347	17 808
Amort. d'assist. immob.								
reportée	<u>(4 789)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(4 789)</u>	<u>-</u>
	<u>19 645</u>	<u>10 396</u>	<u>6 323</u>	<u>6 952</u>	<u>590</u>	<u>460</u>	<u>26 558</u>	<u>17 808</u>
Profit net ou perte nette	<u><u>2 213</u></u>	<u><u>8 970</u></u>	<u><u>736</u></u>	<u><u>124</u></u>	<u><u>(623)</u></u>	<u><u>(511)</u></u>	<u><u>2 326</u></u>	<u><u>8 583</u></u>
Éléments d'actifs								
sectoriels								
Actifs	2 150	1 945	6 678	6 712	86	41	8 914	8 698
Immobilisations	103 422	97 295	10 160	6 645	756	414	114 338	104 354
Amortissement cumulé	(9 906)	(1 934)	(2 443)	(890)	(204)	(83)	(12 553)	(2 907)